Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014

Développement économique Canada pour les régions du Québec
Canada Economic Development for Quebec Regions

Canada

PUBLIÉ PAR
Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 2T9
www.dec-ced.gc.ca

Le 28 novembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

	SECTION 1 Introduction	4
1.1	Pouvoirs, mandat et programmes	5
1.2	Méthode de présentation du rapport	5
1.3	Structure financière de l'Agence	6
	SECTION 2 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	7
2.1	Analyse des autorisations	9
2.2	Analyse des dépenses	9
	SECTION 3 Risques et incertitudes	12
	SECTION 4 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	14
	SECTION 5 Mise en œuvre du Budget de 2012	16
	SECTION 6 Annexes	18
6.1	État des autorisations (non vérifié)	19
6.2	Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)	20

SECTION 1

Introduction

1. INTRODUCTION

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par l'Agence tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités de la Norme comptable 1.3 - Rapport financier trimestriel des ministères et organismes du Conseil du Trésor (CT).

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2014-2015, les Budgets supplémentaires des dépenses, les rapports trimestriels antérieurs de l'exercice en cours, de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012).

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1. Pouvoirs, mandat et programmes

Selon la Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de l'Agence sont disponibles dans le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Budget principal des dépenses*.

1.2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par l'Agence en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses et un cadre financier particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière concernant les autorisations de dépenser. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'Agence accordées par le Parlement et utilisées par l'Agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses votés à ce jour pour l'exercice 2014-2015.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations disponibles sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1er mars précédant le début du nouvel exercice.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui sont publiés dans le *Rapport sur le rendement ministériel*. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont toujours établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3. Structure financière de l'Agence

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de l'Agence :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de l'Agence liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux.

SECTION 2

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières pour l'exercice en cours, telles que les autorisations disponibles pour l'année, les dépenses effectuées durant le deuxième trimestre ainsi que les dépenses cumulatives au 30 septembre, tout en établissant des comparaisons avec l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les variations de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses totales effectuées au 30 septembre (trimestriel et cumulatif), par rapport aux autorisations annuelles totales et ce, pour l'exercice en cours et le précédent.

Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux présentés en annexe.

Graphique 1 – Dépenses totales effectuées au 30 septembre, par rapport aux autorisations annuelles totales

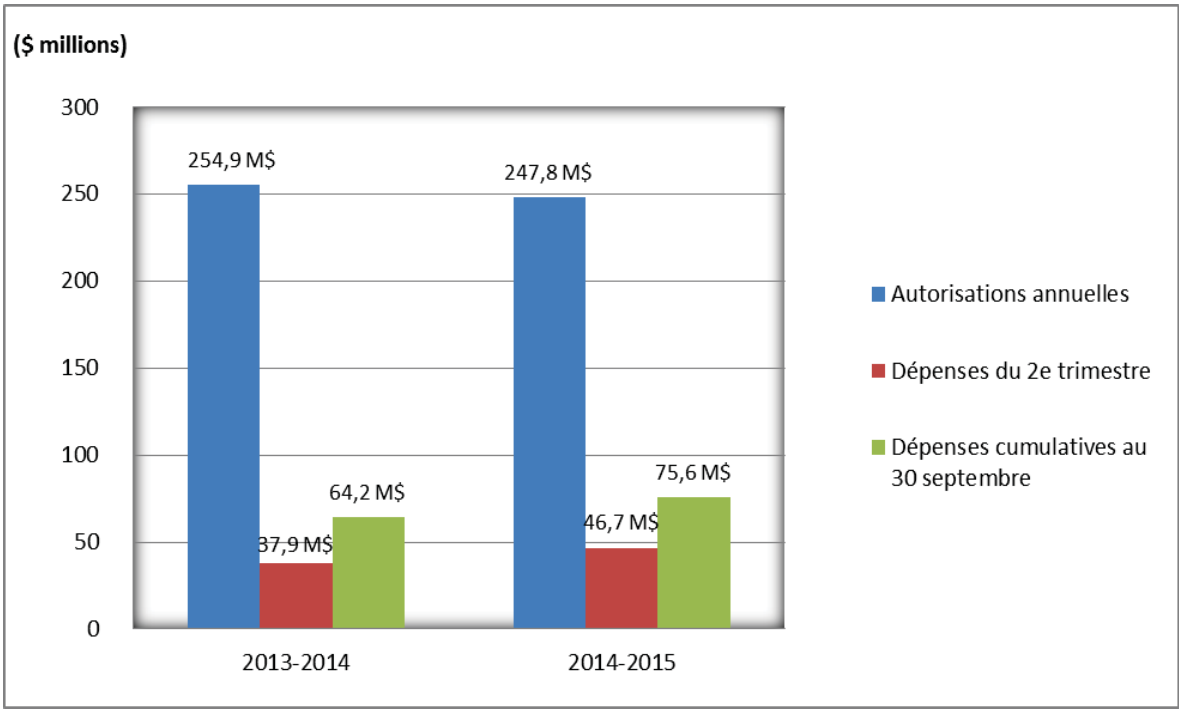

2.1 Analyse des autorisations

À la fin du trimestre en cours, les autorisations annuelles totales de l'Agence se chiffrent à 247,8 M$. Il s'agit du même montant que celui rapporté au 1er trimestre 2014-2015 (aucun écart constaté). Le montant actuel des autorisations représente une diminution nette de 7,1 M$ comparativement à la même période pour l'exercice précédent.

Autorisations liées au crédit 1 (fonctionnement)

Les autorisations disponibles liées au crédit 1 s'élèvent à 37,9 M$ pour l'exercice, comparé à 38,5 M$ en 2013-2014. Il s'agit d'une diminution de 0,6 M$ (2 %) par rapport au budget de l'année précédente.

Autorisations liées au crédit 5 (subventions et contributions)

Les autorisations disponibles liées au crédit 5 s'élèvent à 205,3 M$ pour l'exercice et sont comparables à celles de 2013-2014, qui se chiffraient à 211,5 M$. La diminution nette est de 6,2 M$ (3 %).

2.2 Analyse des dépenses

Comparativement au deuxième trimestre de 2013-2014, le total des dépenses enregistrées lors du deuxième trimestre de 2014-2015 a augmenté de 8,8 M$ (23 %), passant de 37,9 M$ à 46,7 M$. Cette augmentation s'explique par :

- Une baisse de 0,5 M$ des dépenses liées au crédit 1 – Dépenses de fonctionnement;
- Une augmentation de 9,4 M$ des dépenses liées au crédit 5 – Subventions et contributions.

Graphique 2 – Dépenses du deuxième trimestre par type de dépenses, comparé à l'exercice précédent

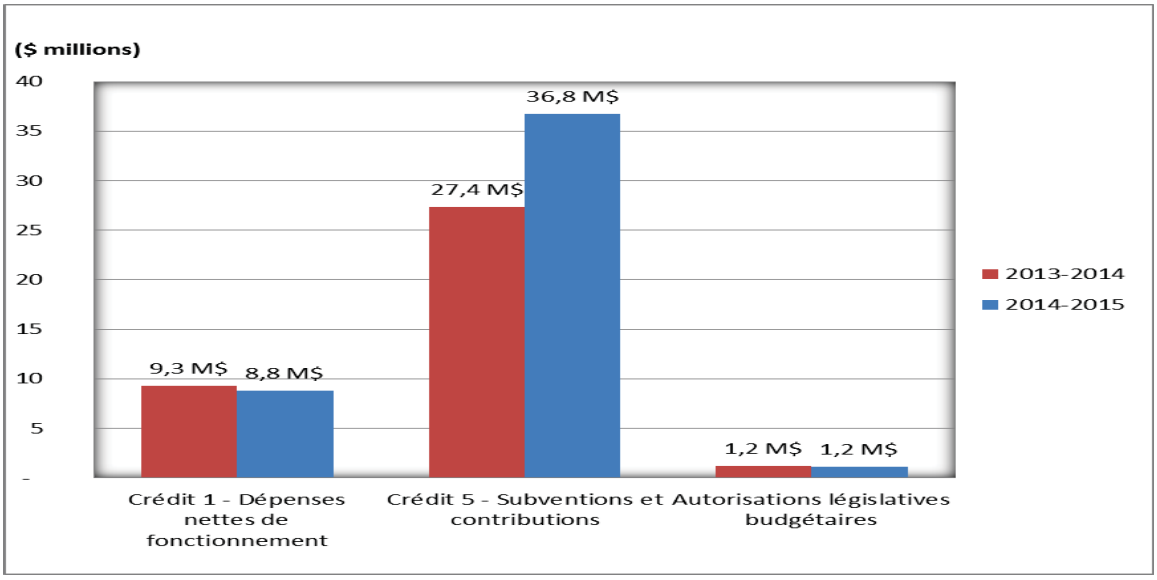

Dépenses liées au crédit 1 (fonctionnement)

Globalement, l'Agence affiche une diminution nette de 0,5 M$ (5 %) des dépenses de fonctionnement pour ce trimestre par rapport au même trimestre en 2013-2014. Cette baisse résulte de fluctuations de différents postes de dépenses, autant à la hausse qu'à la baisse, considérées non significatives.

Ceci dit, on note une augmentation des dépenses de presque 1 M$ dans le poste « Autres subventions et paiements ». Cette hausse est attribuable au paiement de transition unique, effectué durant le premier trimestre, dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le gouvernement du Canada.

(Pour plus de détails, voir le tableau *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* présenté en Annexe).

Dépenses liées au crédit 5 (subventions et contributions)

Durant le deuxième trimestre de 2014-2015, l'Agence a dépensé 36,8 M$ en subventions et contributions comparativement à 27,4 M$ en 2013-2014. Il s'agit d'une augmentation de 9,4 M$ (34 %).

Cumulativement, pour le premier semestre de l'exercice 2014-2015, cela représente une augmentation des déboursés du crédit 5 de 11,8 M$ (27 %) par rapport au même semestre en 2013-2014.

Bien que relativement importante, cette variation est attribuable au rythme auquel les clients ont soumis leurs réclamations. Les sommes dépensées représentent 27 % des autorisations annuelles.

(Pour plus de détails, voir le tableau *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* présenté en Annexe).

Graphique 3 – Dépenses en subventions et contributions (deuxième trimestre et cumulatives), comparé à l'exercice précédent

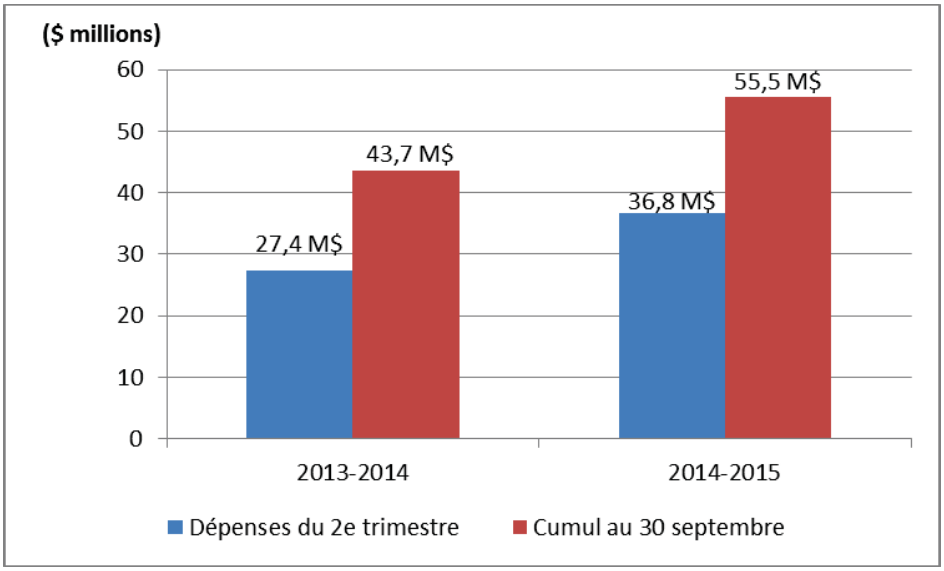

SECTION 3

Risques et incertitudes

3. Risques et incertitudes

Dans sa volonté d'atteindre ses résultats, l'Agence s'assure d'avoir une vue globale de l'évolution des facteurs ayant une influence marquée sur son environnement et son intervention. Elle incorpore ces facteurs dans ses processus décisionnels. Ainsi, l'intégration de la gestion des risques à la planification ministérielle permet à l'Agence de mettre en œuvre les stratégies de gestion du risque appropriées pour atteindre ses résultats.

L'Agence ayant comme mandat de promouvoir le développement économique, son principal risque, soit le « risque économique et les capacités institutionnelles », est en lien direct avec l'évolution des perspectives de croissance économique au Québec comme au Canada. Par ailleurs, son mandat est aussi influencé par l'offre de financement des autres bailleurs de fonds provenant d'autres paliers gouvernementaux ou du privé ainsi que par le report potentiel de décisions d'investissement des PME. Pour atténuer ce risque, à titre d'exemple, l'Agence effectue une veille en continu de l'évolution des contextes économiques mondial, national et provincial ainsi que des programmes nationaux et provinciaux.

L'Agence gère la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation dans un contexte d'affectations budgétaires réduites. Il suit régulièrement le progrès et l'efficacité de leur mise en œuvre par le biais de plusieurs processus de revue budgétaire et des activités ainsi que par l'analyse des dépenses et des prévisions budgétaires par unité organisationnelle, sur une base mensuelle.

SECTION 4

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important se rapportant au fonctionnement et aux programmes n'a influé sur les résultats du présent trimestre.

Sur le plan du personnel, il est toutefois important de souligner que, depuis le 22 avril 2014, l'administrateur général est appuyé par un nouveau directeur exécutif des Service corporatifs, également dirigeant principal des finances.

Également, durant le deuxième trimestre 2014-2015, une nouvelle vice-présidente, Politiques et communications, a été nommée en poste.

SECTION 5

Mise en œuvre du Budget 2012

5. Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Dans la foulée du budget 2012, l'Agence a contribué à l'exercice en :

- ✓ simplifiant ses programmes;
- ✓ réduisant ses délais de traitement et la paperasserie administrative;
- ✓ réorganisant ses services internes afin d'être plus efficace.

Au cours de la première année de mise en œuvre du Budget 2012, soit 2012-2013, l'Agence a réalisé des économies de quelque 7,4 M$ et des économies de 26,7 M$ dans la deuxième année, soit 2013-2014. La mise en œuvre des mesures d'économies continuera de se concrétiser tel que prévu et atteindra 28,1 M$ en 2014-2015. Les économies prévues à être réalisées au cours de l'année visent principalement la poursuite des activités de transformation et de modernisation de l'Agence de manière à ce que ses services et ses programmes soient plus accessibles et plus modernes.

La version originale a été signée par :

_____	_____
Marie Lemay, ing., P.Eng.	Marc Lemieux, MA, MBA, CMA
Sous-ministre / Présidente	Dirigeant principal des finances
Montréal (Québec) Canada	Montréal (Québec) Canada
Le 28 novembre 2014	Le 28 novembre 2014

SECTION 6

Annexes

6.1 État des autorisations (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014

	Exercice financier 2014-2015 (En milliers de dollars)			Exercice financier 2013-2014 (En milliers de dollars)		
Autorisations	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	37 907	8 804	17 807	38 535	9 276	18 069
Crédit 5 – Subventions et Contributions	205 310	36 770	55 526	211 467	27 358	43 689
Autorisations législatives budgétaires totales	4 624	1 156	2 312	4 929	1 232	2 465
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	247 841	46 730	75 645	254 931	37 866	64 223

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
(Un écart marginal dans l'addition des données pourrait résulter de l'arrondissement des chiffres)

6.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014

	Exercice financier 2014-2015 (En milliers de dollars)			Exercice financier 2013-2014 (En milliers de dollars)		
Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	32 648	8 520	16 488	33 259	8 987	18 052
Transports et communications	2 075	234	442	2 041	102	267
Information	593	59	87	612	62	95
Services professionnels et spéciaux	4 349	948	1 677	4 899	990	1 674
Location	988	32	240	919	211	232
Services de réparation et d'entretien	99	6	9	102	6	11
Services publics, fournitures et approvisionnement	297	33	57	204	34	63
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 384	120	160	1 327	113	136
Paiements de transfert	205 309	36 770	55 526	211 467	27 358	43 689
Autres subventions et paiements	99	8	959	102	2	4
Dépenses budgétaires nettes totales	247 841	46 730	75 645	254 931	37 866	64 223

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
(Un écart marginal dans l'addition des données pourrait résulter de l'arrondissement des chiffres)